LE MOUVEMENT NATIONALISTE AUX INDES ANGLAISES

Les mesures de résistance envisagées par le congrès

La plupart des principaux comités provinciaux du congrès, y compris ceux de Bombay, de Maharashtra, de la province centrale de Carnetak, de Gujerat et du Pendjab, ont remplacé leur action par des dictateurs, qui ont reçu pouvoir de désigner leurs successeurs au cas où ils seraient eux-mêmes arrêtés.

De plus, ils ont donné instruction aux organismes ouvriers d'agir de leur propre initiative, pensant que ces mesures pourraient prolonger la résistance dans les villes et d'étendre le mouvement dans les régions avoisinantes.

LE BOYCOTTAGE DES MAGASINS EUROPÉENS

Parmi les mesures envisagées par le congrès figure notamment le boycottage des magasins européens de la ville de Bombay surtout dans le quartier du Port. Le congrès s'efforcera de donner la plus grande publicité à toutes les arrestations qui seront opérées.

Le docteur Anfari a été nommé président du congrès, en remplacement de M. Prajendra Prazad, arrêté.

Le frère de M. Patel a déclaré notamment :

« N'achetez rien cette année, ou alors achetez des produits hindous. Si vous ne pouvez pas le faire, achetez des articles venant d'Allemagne, d'Amérique ou de n'importe quel autre pays étranger, mais pas de Grande-Bretagne ».

L'ATTITUDE DES COMMERÇANTS

Une enquête parmi les négociants en tissus étrangers montre qu'ils continuent de recevoir leurs commandes, et ont confiance que les ordonnances gouvernementales leur permettront de poursuivre leurs affaires sans craindre qu'elles soient affectées par la campagne de désobéissance civile. Les filateurs de Bombay pour leur part continuent à fabriquer des tissus grossiers malgré la défense du congrès, qui y voit une concurrence aux tissus indigènes. D'un autre côté, la Chambre de commerce indienne, tout en se déclarant incapable de participer à la campagne de désobéissance civile, a assuré le congrès de son entier appui pour l'obtention de l'autonomie complète avec responsabilité du pouvoir central. On rappelle que cette organisation joua un grand rôle dans la préparation du pacte de Delhi.

CHEZ LES CONGRESSISTES

Le comité du congrès poursuit rapidement son plan de campagne contre le gouvernement. Les immeubles lui appartenant ont été complètement déménagés en prévision de complications ; 60 cabinets de guerre successifs ont été constitués ; 10.000 nouveaux volontaires ont adhéré au congrès au cours des cinq derniers jours. Le programme de ce dernier prévoit la distribution de tracts et pamphlets qui invitent les volontaires à s'assurer du boycottage des firmes britanniques de navigation et d'assurances. En outre les congressistes déclarent s'être assuré la coopération de courtiers en métaux précieux du marché de Bombay pour mettre fin aux exportations d'or.

La fabrication illicite du sel va reprendre et on s'efforce d'arrêter les exportations de coton, tant à la Grande-Bretagne qu'au Japon, afin de contraindre les manufactures indiennes à utiliser le coton national à l'exclusion de celui provenant d'Amérique ou d'Egypte

UNE DÉCLARATION DE GANDHI

M. Gandhi a envoyé hier un câble à Lord Irwin, dans lequel il s'exprime en ces termes : « Croyez m'en, j'ai fait tout mon possible, mais j'ai échoué. Néanmoins je ne désespère pas et je m'efforcerai de demeurer dans les mêmes dispositions d'esprit que lors de nos entretiens de Delhi ».

Mme GANDHI SE RETIRE DANS UN MONASTÈRE

Mme Gandhi, miss Slade et les autres secrétaires de Gandhi sont partis pour le séminaire de Sabaramathi, près d'Ahmedabad. Les lettres et papiers se rapportant à la conférence de la Table ronde seront mis sous scellés et déposés dans ce séminaire.

(Lire la suite en quatrième page)

UN INCENDIAIRE A ÉTÉ ARRÊTÉ A BUSIGNY

Dimanche, à 21 heures, le feu se déclara dans une grange appartenant à M. Lasselin, brocanteur, demeurant à Busigny, rue Neuve.

Les pompiers alertés se rendirent sur les lieux et après deux heures d'efforts, réussirent à éteindre l'incendie.

Les pertes consistent en un bâtiment contenant du foin et de la paille. Un appentis attenant à ce bâtiment fut en partie préservé. Les dégâts peuvent être évalués à 5.000 francs.

Le chef de brigade Polvèche, accompagné des gendarmes de la brigade, commença son enquête afin d'établir les causes du sinistre. Il apprit ainsi qu'un nommé Mongin Alfred, 31 ans, bûcheron, demeurant dans la même rue, avait vu, disait-il, un homme gagner le bois du côté de Vaux-Audigny, quelques instants avant l'incendie.

Une battue fut aussitôt organisée, qui ne donna aucun résultat. Pris de soupçons, le brigadier Polvèche emmena le sieur Mongin à la caserne de gendarmerie, où il le cuisina sérieusement. Après plusieurs heures de dénégations, ce dernier avoua, en pleurant, être l'auteur de l'incendie.

Détail navrant : cet individu est père de quatre enfants en bas âge.

L'AUDACIEUX ACTE DE BANDITISME DE ROUBAIX

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Plusieurs témoins sont affirmatifs à ce sujet et l'un d'eux, les connaissant particulièrement bien, déclare que quelques minutes avant l'attaque du bureau Kristiaens fit mine de déposer une lettre dans la boîte, tandis qu'Ovaere était posté à l'angle des rues de la Fosse-aux-Chênes et Saint-Antoine.

Un autre témoin, qui se trouvait à la fenêtre de sa chambre, certifie que les deux bandits faisaient les « cent pas » aux environs du bureau de poste depuis 18 heures. Cette déclaration indique clairement que le coup avait été étudié d'avance mais que, vu l'affluence des personnes aux guichets, les bandits durent attendre la fermeture avant de tenter le nouvel exploit.

L'enquête continue et les auteurs de ce cambriolage sont activement recherchés. Malheureusement, il y a lieu de croire qu'ils ont dû se réfugier en Belgique car c'est cette direction qu'ils prirent au cours de leur fuite.

Le montant du vol

Il serait difficile, actuellement, de dire exactement la somme qui fut enlevée par les bandits.

Interrogée à ce sujet, Mme Maugin déclare qu'elle pouvait s'élever à une cinquantaine de mille francs. En effet, la journée d'hier a été assez chargée et les versements nombreux et importants dépassent certainement 100.000 fr.

Toutefois, avant de fixer sûrement le chiffre du butin des bandits il faut attendre qu'un contrôle minutieux soit fait.

Perquisitions

Au cours de la nuit, le commissaire-enquêteur a procédé à deux perquisitions, l'une chez la mère, la seconde au domicile de la sœur d'un des auteurs du vol. Jusqu'à présent, rien n'a pu être découvert et aucun élément nouveau n'est venu éclaircir cette enquête. — F. C.

LE CONFLIT SINO-JAPONAIS

Une protestation de Tokio auprès du gouvernement de Nankin

On annonce de Tokio que le gouvernement japonais se propose de donner à M. Shigemitsu, chargé d'affaires en Chine, des instructions pour protester auprès du gouvernement chinois à Nankin contre les attaques dont sont fréquemment victimes les Japonais et leurs biens à Canton, Fou-Tchéou-Amoy et Soua-Téou. Le gouvernement chinois sera avisé que le Japon sera obligé de débarquer des détachements en vue de protéger ses nationaux si les autorités de Nankin ne réussissent à mettre fin à l'agitation antijaponaise.

LA DEMANDE DE LA CHINE AUPRÈS DE LA S. D. N.

Au ministère français des affaires étrangères on n'avait encore aucune confirmation ce matin, de la demande de convocation du Conseil de la S.D.N., qui aurait été formulée par le gouvernement chinois.

D'autre part, en ce qui concerne l'organisation de la Commission d'études, le gouvernement des Etats-Unis a informé M. Briand, président du Conseil de la S. D. N., qu'il avait désigné le général Mac Coy pour représenter l'Amérique à la Commission d'études en Mandchourie.

La Commission étant maintenant au complet par la désignation du général Claudel (France), de M. Solence (Allemagne), de lord Lytton (Grande-Bretagne), de M. Aldobrandi (Italie), et enfin du général Mac Coy (Etats-Unis), les commissaires pourront se mettre en route dès que les gouvernements japonais et chinois auront donné leur agrément à ces nominations.

L'INCIDENT DE MOUKDEN

Le Ministère des Affaires Etrangères a chargé M. Debuchi, ambassadeur du Japon à Washington, d'exprimer au gouvernement américain les regrets de son gouvernement pour l'attentat dont a été victime M. Culvert Chamberlain, consul des Etats-Unis à Kharbine.

L'enquête faite sur cet incident a prouvé que la responsabilité en incombait à un interprète japonais, celui-ci a donc été révoqué et les deux soldats japonais ayant participé à l'attaque seront également punis.

LE NOUVEAU CABINET YOUGOSLAVE EST FORMÉ

Voici la composition du nouveau ministère : Présidence du conseil, M. P. Givkovitch ; Affaires étrangères, M. Marinkovitch ; Commerce et Industrie, M. Kramer ; Politique sociale, M. Poutsel ; Intérieur, M. Srkitch ; Instruction publique, M. Kojitch ; Justice, M. Maksimovitch ; Forges et Mines, M. Chebenik ; Communications, M. Radivoyevitch ; Agriculture, M. Demetrovitch ; Travaux publics, M. Prcka ; Guerre, M. Stoyanovitch ; Finances, M. Djordjevitch ; Education Physique, M. Kraijevitch, soit quatorze portefeuilles.

Tous les ministres sans portefeuille sont supprimés.

Sportsmen lisez les lundi, samedi

LES SPORTS DU NORD

le plus fort tirage des régionaux sportifs — Le numéro : 25 cent.

LA FIN TRAGIQUE DE DEUX ÉPOUX A LEZENNES

L'autopsie a établi que les malheureux ont été asphyxiés par l'oxyde de carbone

On donnait libre cours aux hypothèses les plus diverses au sujet de cette affaire qui jeta l'émoi le lundi 28 décembre, dans la paisible bourgade de Lezennes.

On se souvient des faits. La maison demeurée fermée au n° 7 de la rue Sadi-Carnot, les inquiétudes des parents et amis des personnes qui habitaient là, la découverte des cadavres du couple sur le plancher de leur chambre, morts depuis trois jours.

La gendarmerie enquêta, le Parquet de Lille descendit sur les lieux, on visita la maison.

Rien de suspect ne se révéla.

M. Glorian, juge d'instruction, commit M. le docteur Vielledent, médecin légiste, pour procéder à l'autopsie du couple mystérieusement décédé.

L'éminent praticien a déposé hier son rapport entre les mains du magistrat instructeur.

Il résulte des constatations faites par le médecin légiste, qu'une égale quantité d'oxyde de carbone était contenue dans les poumons de chacun des cadavres et que le décès du couple François-Huchette est dû à l'asphyxie.

Nous avons pris soin de préciser, en effet, qu'une « prussienne » à feu continu se trouvait dans la pièce sise en-dessous de la chambre des époux François-Huchette et chauffait les deux pièces.

Il est probable qu'une forte quantité d'oxyde de carbone se sera dégagée de cette cheminée. L'appel d'air l'aura fait monter et ce gaz dangereux se sera infiltré dans la chambre.

Les époux François-Huchette surpris dans leur sommeil ont dû essayer d'ouvrir la porte, mais l'asphyxie est intervenue brutale et subite et les a terrassés instantanément.

La politique régionale

LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER

LES CANDIDATURES

On nous communique :

« Dans la **première circonscription de Saint-Omer**, on annonce les candidatures suivantes pour les prochaines élections législatives : M. **André**, maire d'Arques, candidat du **Parti socialiste** ; Me **Isoré**, docteur en droit, avocat à la Cour d'Appel de Paris domicilié à **Saint-Omer (Rad.-Soc.)** ; M. **Joseph Tillie**, chirurgien-dentiste, à **Saint-Omer (U.R.)**.

» Dans la **2e circonscription de Saint-Omer** on annonce la candidature de **M. le baron, général de St-Just**, candidat d'**U.R.** ».

Le drame de la jalousie de Drancy

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Il y a quelques jours, Marcel Bulckaen apprenait par ses enfants de nouveaux détails sur les amours de sa femme et de son frère qui l'humilièrent profondément. Il résolut, prétend-il, d'aller demander des comptes à Gustave et pour cela, emmena avec lui son plus jeune fils Raymond pour se servir de son témoignage. Vers cinq heures du matin, le meurtrier et son fils arrivaient à Drancy où demeure Gustave Bulckaen. Ils se dirigeaient vers la maison de ce dernier, 63, rue Hoche, lorsque arrivés à la hauteur du numéro 4 de la rue Michel-Hougardy, ils croisèrent Gustave Bulckaen qui se rendait à son travail.

UNE SCÈNE RAPIDE

Que se passa-t-il alors ? Marcel Bulckaen prétend qu'il avait interpellé son frère, lui reprochant sa conduite envers lui. Au lieu de répondre, l'autre aurait porté sa main à sa poche-revolver comme pour y prendre une arme.

— Ne tire pas, aurait dit le meurtrier, j'ai mon gosse avec moi, mais Gustave ne répondant pas, Marcel, à la fois furieux et effrayé, aurait instinctivement sorti son revolver et tiré.

Ce qui est certain, c'est qu'il déchargea les cinq balles de son revolver, un petit 6 mil. 35, sur son frère, qui les reçut toutes dans la tête. Gustave Bulckaen fit demi-tour pour fuir, mais s'écroula presque aussitôt, blessé à mort. Marcel se précipita alors sur lui et le frappa violemment à coups de poing et et à coups de crosse. Cette scène tragique, étant donné l'heure matinale, n'avait eu aucun témoin.

L'ENQUÊTE

Après son crime, voyant que son petit garçon pleurait, Marcel voulut le ramener chez sa mère, à Saint-Denis. Avec un sang-froid assez étonnant chez un homme qui se prétendait aveuglé par la peur et la colère, il monta dans le train à Pantin, descendit à la gare du Bourget d'où il prit un autre convoi qui le déposa à Saint-Denis. Il amena l'enfant à Mme Bulckaen mère et, vers 7 heures, redescendit pour aller se constituer prisonnier au commissariat de police de Saint-Denis.

Après avoir fait subir un premier interrogatoire à Marcel Bulckaen, le commissaire de police de Saint-Denis, l'a adressé à son collègue de Pantin, chargé de l'affaire.

Les meilleurs renseignements ont été recueillis sur le meurtrier qui est représenté comme un ouvrier consciencieux et d'une excellente moralité. Quant à son frère, s'il était lui aussi un bon ouvrier, il avait la réputation d'être assez « coureur ». Il y a une dizaine de mois, il aurait enlevé une femme mariée qu'il emmena dans le Nord.

Contrairement aux déclarations de Marcel Bulckaen, qui le prétendait toujours armé, la victime n'avait pas de revolver sur elle au moment du meurtre.

Ajoutons enfin que le commissaire de police de Saint-Denis avait été depuis un an sollicité à plusieurs reprises par Marcel Bulckaen, qui se plaignait d'être menacé par sa femme et par son frère.

LA GALETTE DES ROIS

Cette vieille coutume se célèbre à la ville comme à la campagne, chaque année, le jour de l'Epiphanie. On mange en famille le Gâteau des Rois contenant la fève traditionnelle qui fait proclamer « Roi » celui qui la trouve dans sa part. Aujourd'hui, plus d'un « Roi » fera comme celui-ci qui après avoir été couronné joyeusement savoure sa part de galette qui contenait la fève. (W. W. Ph.)

UNE FERMIERE ÉTRANGLÉE DANS SA DEMEURE PRES DE LYON

Une fermière, Mme Joséphine Maur, habitant le hameau de Constantin, à Mardore (Rhône), a été trouvée assassinée dans la maison où elle vivait seule.

Une jeune voisine, ayant pénétré dans l'appartement, trouva la malheureuse femme étendue sur le dos, dans sa chambre à coucher : elle avait été étranglée.

Le crime doit avoir été commis dimanche. Le vol est le mobile du forfait. La gendarmerie serait sur les traces du coupable.

A LA CHAMBRE DE COMMERCE

Voici la suite des questions qui ont été discutées à la Chambre de Commerce.

HABITATIONS A BON MARCHÉ

La Chambre de Commerce a, selon son règlement particulier, approuvé par décision ministérielle du 25 mars 1929, accordé des subventions annuelles à 37 nouveaux bénéficiaires de la Loi Loucheur.

Le fonctionnement de ce service à la fin de 1931, se résume ainsi : nombre d'allocations accordées : 725 ; pour un montant total annuel de 80.637 fr. 33.

Les 725 maisons subventionnées par la Chambre de Commerce se répartissent ainsi : 207 à Wasquehal ; 179 à Wattrelos ; 138 à Roubaix ; 87 à Hem ; 28 à Croix ; 36 à Flers ; 23 à Lys ; 11 à Toufflers ; 15 à Leers ; 1 à Lannoy.

ACCIDENTS DU TRAVAIL

Une proposition de loi de M. Goniaux, député, votée à la Chambre et pendante devant le Sénat, tend à modifier le paragraphe 2 de l'article 2 de la loi du 8 avril 1898 sur les accidents de travail, modifiée par la loi du 6 juillet 1926.

Cette modification aurait pour objet de relever les limites des taux des rentes allouées aux victimes des accidents du travail, pour les mettre au niveau avec les salaires actuels, plus élevés qu'au moment où la loi en vigueur a été votée.

La question mériterait un sérieux examen quant au fond ; mais sans avoir à y procéder il convient de remarquer que le Parlement a mis sur le métier une refonte complète de la loi de 1898 sur les accidents du travail.

De ce simple point de vue, il apparaît donc souhaitable que la proposition de M. Goniaux soit écartée, de même que toutes propositions de cette nature, qui ne devraient être prises en considération qu'à titre de documentation par les rapporteurs chargés de préparer le projet de loi d'ensemble actuellement au Sénat.

En conséquence, la Chambre de Commerce de Roubaix émet le vœu que :

« La proposition de loi de M. Goniaux, député, qui tend à une réforme fragmentaire de la législation sur les accidents du travail, alors que celle-ci fait en ce moment l'objet d'une étude d'ensemble au Parlement, soit rejetée ».

DOUANES

Projet d'augmentation de droits sur les vins de liqueurs. — Contingentement de denrées alimentaires. — M. le député Manaut a déposé une proposition de loi tendant à augmenter de 50 % les droits de douane sur les vins de liqueur à leur entrée en France.

Par elle-même, cette disposition ne toucherait que médiocrement notre centre, si elle ne risquait d'avoir par incidence, des effets défavorables aux intérêts de nos principales industries exportatrices, le textile en particulier, dans les pays visés et plus spécialement le Portugal.

Des craintes sérieuses nous ont été exprimées par les commerçants menacés.

Elles sont d'autant plus vives que des négociations sont en cours avec le Portugal et qu'elles semblent devoir obtenir de sérieux avantages pour divers produits français, notamment les tissus.

La proposition de loi de M. Manaut, qui atteindrait les vins de liqueur portugais, est donc particulièrement inopportune.

Dans le même ordre d'idées, nous avons été informés des résultats déplorables du contingentement de certains produits alimentaires, les beurres et les œufs notamment.

L'étroitesse du contingent d'importation autorisé pour ces denrées est si faible, que son application a eu pour résultat immédiat de faire augmenter leurs prix d'une manière très sensible.

La Chambre de Commerce de Roubaix qui, toujours, a soutenu qu'une telle politique était dangereuse pour l'industrie, dont elle augmente les prix de revient en accroissant le coût de la vie, dangereuse par conséquent pour tout le pays, y compris l'agriculture elle-même, contre qui se retournent en définitive de telles exagérations, s'élève une fois de plus contre elles.

Elle demande en conséquence :

Que la proposition de loi de M. Manaut, tendant à relever le droit à l'entrée des vins de liqueur soit rejetée.

Et que le contingent des produits alimentaires de première nécessité, les beurres et les œufs, soit élargi de manière à éviter toute augmentation du prix de ces denrées.

CHEMINS DE FER

Transports a P.V. avec date de livraison garantie. — Le 19 novembre 1931, les grands réseaux et les Chemins de fer de Ceinture de Paris ont proposé de créer un tarif pour le transport accéléré des marchandises **avec date d'arrivée garantie.**

Dans certaines relations déterminées, les transports par expédition de 4.000 kilos et au-dessus ou par wagon complet, taxés aux prix et conditions des tarifs généraux ou spéciaux de petite vitesse seraient, sur la demande expresse de l'expédition, acheminés de manière à être mis à la disposition du chemin de fer, à une date garantie par celui-ci.

Cette proposition tend à donner aux expéditeurs certains des avantages que lui assure actuellement le transport par automobiles et qui, nous l'avons noté en diverses délibérations, font plus que les bas prix, pour le succès de celui-ci.

Nous le soulignons avec satisfaction.

Mais le nouveau régime proposé soulève de graves observations que la Chambre de Commerce de Roubaix résume dans le vœu suivant :

Elle donne un avis favorable à l'adoption de cette proposition, mais estime qu'il y aurait lieu :

1° De simplifier et de rajeunir l'ensemble du système des délais de transport en supprimant les formules inadaptées aux conditions économiques actuelles ;

2° De prévoir pour les régimes de grande et de petite vitesse ainsi révisés le jeu des clauses de garantie et d'indemnisation forfaitaire ;

3° D'appliquer ces clauses à toutes les relations et sans qu'il soit tenu compte des périodes de faible et de fort trafic ;

4° D'étudier une formule de garantie de mise à disposition du matériel qui, liée à celle du délai garanti, réaliserait seule et pleinement la garantie de livraison.

DEMAIN JEUDI 7 JANVIER...

Ouverture de l'Exposition annuelle. — Aux «100.000 CHEMISES de PARIS», SUCCURSALE DE LILLE, 79, rue Nationale, PRIX REDUITS AU MAXIMUM. Toujours les mêmes très bonnes qualités. Grands sacrifices dont il faudra profiter : Chemises blanches 17,50; Chemises avec 2 cols, Zéphyr 17.50 et 19,50, Percale d'Alsace 21 fr.; Chemises de nuit avec galon 18 fr.; Cols, qualité extra, la 1/2 douzaine : 12 fr. 0624

UNE CONFÉRENCE A L'AMICALE-PHOTO

Une conférence-causerie avec projections sera faite par M. Paul Bertrand, samedi 9 janvier, à 20 h. 15, au siège de la société, 181, Grande-Rue.

Le conférencier traitera le sujet suivant : « Ce que vous avez vu, ce que vous n'avez pas vu à l'Exposition Coloniale ».

POUR LE TIMBRE ANTITUBERCULEUX

Le Comité Roubaisien a reçu les sommes suivantes : 56 fr. 80, collecte effectuée par les clowns musicaux au cours d'une ducasse à pierrots organisée par la colonie belge de Roubaix et environs ; — 57 francs, quête effectuée au cours de la Fête de l'Arbre de Noël, organisée par la Fédération Nationale des Combattants Belges (section de Roubaix) ; — 21 fr., quête effectuée au cours d'une soirée chez M. Robert Lefèvre, cafetier, 182, rue Jules-Guesde.

D'autre part, voici la dixième liste des personnes qui ont fait parvenir au Comité Roubaisien des dons pour être affectés à la grande tombola organisée par l'œuvre du timbre antituberculeux :

MM. Devost, 54, rue de Croix ; Varlet Gilbert, 53, rue St-Joseph ; Deldal Achille, rue de la Vigne 88 ; Demeer Emile, 76, boulev. d'Armentières ; Gamin I., 66, r. de l'Epeule ; Devianne Albert, 14 bis, rue de Tourcoing ; Teintenier R., 22 et 26, rue de l'Epeule ; Dewulf Georges, avenue Linné, 16, square des Platanes ; Delemotte, 38, rue de l'Epeule ; Knoff-Verschoore, 3, rue Jules-Guesde ; Plouvier-Thibault, 135, rue Beaurewaert ; Léon Thieffry, 97, rue Pierre-de-Roubaix ; Depaepe-Derecourt, 43, boulevard de Belfort ; Reynaert G., 17, rue du Chemin-de-Fer ; Mattou Edmond, 83, rue de Lille ; Lepers Léandre, 217, rue Jules-Guesde.

Le Comité Roubaisien félicite les donateurs des bons sentiments qui les animent et leur adresse publiquement ses remerciements les plus chaleureux.

Il rappelle que les dons sont reçus au Secrétariat du Comité, mairie de Roubaix, 2e étage, porte 18.

— Certains bruits ont circulé au sujet de la grande tombola organisée au profit de l'œuvre par le Comité Roubaisien du timbre antituberculeux.

Le Comité tient à informer la population ainsi que les personnes dévouées qui ont bien voulu se charger de la vente des billets, que celle-ci continuera encore quelques semaines.

Dans peu de temps, les nombreux et importants lots affectés à cette tombola seront exposés et chacun pourra se rendre compte de l'empressement avec lequel les commerçants et les particuliers roubaisiens ont répondu à l'appel du Comité Roubaisien pour des dons.

Le tirage se fera vraisemblablement dans le courant de février prochain.

Le Comité dispose encore d'un certain nombre de billets. Les personnes qui désirent en acheter ou s'occuper de leur placement, peuvent s'adresser à la Trésorerie (service de l'Hygiène, rue de Cassel) ou au Secrétariat, mairie de Roubaix, 2e étage, porte 18.

Achetez français

Savon du Congo

SECRET DE VOTRE JEUNESSE

V. VAISSIER, ROUBAIX — PARIS

LA FÊTE DE GALA DU SPORT OUVRIER ROUBAISIEN

La Commission du S. O. R. rappelle à ses nombreux amis que c'est dimanche 17 janvier, à 16 heures, qu'elle donnera sa grande fête de gala dans la jolie salle des fêtes de la Coopérative « La Paix », 73, boulevard de Belfort.

Au programme, à la demande générale, « Les Noces de Jeannette », jolie opérette enfantine ; Vision d'Orient ; Polichinelle ; Fête au village ; Raymond Dehaene, baryton ; Géo Simoens, genre Montehus ; grande apothéose, etc., avec accompagnement du brillant orchestre du S.O.R., sous la direction de Mlle Julienne Harpages.

Cartes de participation, 4 fr., 3 fr. et 2 fr. ; les demander à nos gymnastes garçons et filles, à « La Paix » et au Foyer Municipal d'Education Ouvrière.

CONFÉRENCE SUR L'HISTOIRE DES ARTS DÉCORATIFS

La 6e conférence sur l'histoire des arts décoratifs que doit faire lundi 11 janvier, M. Guillaume Janneau, administrateur du Mobilier national, aura pour sujet : « La tapisserie de lisse ».

Afin de concrétiser la leçon de la façon la plus intéressante, celle-ci sera agrémentée de nombreuses projections de modèles puisés dans nos archives nationales.

Il est rappelé que les conférences sont faites dans le grand amphithéâtre de l'école, entrée place Chevreuil, et qu'elles sont publiques et gratuites. Ouverture des portes à 13 h. 45.

LE TRAFIC DE LA PETITE VITESSE EN DÉCEMBRE 1931

Décembre n'a guère été actif. Les opérations de la Petite vitesse ont fléchi comparativement à celles de décembre 1930. En exportation, on relève une diminution assez forte dans les transactions avec l'Angleterre.

EN EXPÉDITIONS, on relève au cours du mois dernier, 9.283 expéditions et un tonnage de 9.925 tonnes dont 13.009 expéditions et un tonnage de 13.118 en décembre 1930. Le tonnage de 9.925 se décompose comme suit :

Tissus. — 3.298 tonnes dont 1.317 sur La Chapelle ; 74 sur Calais ; 160 sur Marseille ; 125 sur Elbeuf ; 88 sur Le Havre ; 26 sur Ostende ; 124 sur Toulouse ; 49 sur Louviers 30 sur Reims ; 55 sur Strasbourg ; 190 sur Dunkerque ; 189 sur Lyon ; 221 sur Anvers ; 28 sur Boulogne.

Laine Peignée. — 962 t. dont 462 sur Fourmies ; 60 sur Sains-du-Nord ; 99 sur Avesnes ; 4 sur Calais ; 25 sur Mulhouse ; 49 sur Louviers ; 13 sur Elbeuf ; 22 sur la Belgique ; 4 sur l'Allemagne ; 11 sur Moosch.

Laine filée. — 367 tonnes dont 25 sur Marseille ; 30 sur Calais ; 2 sur Boulogne ; 99 sur Roanne ; 42 sur Anvers ; 50 sur Ostende.

Coton filé. — 279 tonnes dont 4 sur Marseille ; 4 sur Calais ; 2 sur Boulogne ; 20 sur Roanne ; 31 sur St-Etienne ; 7 sur Troyes.

Autres marchandises. — Déchets de laines 152 tonnes ; laines lavées 26 ; métiers 15 ; machines 92 ; coke 323 ; houille 466 ; pommes de terre 260 ; biscuits 47 ; cuir 64 ; toile écrue 48 tonnes, etc...

LES ARRIVAGES ont donné 7.814 articles avec un tonnage de 31.679 tonnes ; en décembre 1930, on avait relevé 10.965 arrivages et 43.082 tonnes.

Quelques chiffres : Combustibles minéraux 22.420 tonnes en 1930 et 18.277 tonnes en 1931.

Produits textiles : En décembre 1930, 2.848 tonnes ; en décembre 1931 2.229 tonnes, soit 547 tonnes en moins.

Les 2.229 tonnes se décomposent comme suit : laine brute, 671 tonnes ; laine travaillée 607 ; coton brut 198 ; coton travaillé 174 ; tissus laine 331 ; tissus coton, 178 t.

Les diminutions par rapport à décembre 1930 se remarquent surtout sur les cotons bruts, 178 tonnes au lieu de 519.

Roubaix

Bureaux : 45, rue de la Gare (Téléphone 9-51) — Dépôt de vente : 78, Grande Rue

LES POMPIERS DE ROUBAIX ONT ÉTÉ APPELÉS 119 FOIS EN 1931

LE FEU N'A CAUSÉ L'ANNÉE DERNIÈRE QUE TROIS MILLIONS DE RAVAGES

Les ravages que cause chaque année l'incendie ont sérieusement diminué en nombre et en importance au cours de l'année dernière, tant à Roubaix qu'à Tourcoing.

Dans cette dernière ville, le nombre des alertes est descendu de 117 à 73.

A Roubaix, le rapport établi par le lieutenant Crépin, commandant le corps des sapeurs-pompiers de notre ville, accuse 119 alertes contre 143 en 1930.

Les diverses sorties du corps des sapeurs-pompiers de Roubaix se répartissent comme suit :

Feux de cheminée, 38; de plancher, 4; de cave, 2; de cuisine, 8; de chambre, 7; de grenier et combles, 6; de baraquement, 2; de bureau et magasin, 6; de boutique, 3; d'usine, 9; atelier de cinéma, 1; garage et automobile, 10; ferme et grange, 7; chantier de bois, 1; voiture foraine, 1; sauvetage d'animaux, 3; renflouement de bateau, 1; inondation, 2; demandes de reconnaissances, 7; fausse alerte, 1, soit au total : 119 sorties.

Dans ces chiffres, il y a lieu de comprendre 20 incendies dans les communes environnantes : 9 à Leers, 7 à Wattrelos, 2 à Lys-lez-Lannoy, 1 à Croix, 1 à Willems.

Le montant des dégâts accuse une impressionnante régression : 3 millions 66.500 fr. (contre 23 millions en 1930), dont 1 million 400.000 fr. pour les communes voisines. La part non couverte par l'assurance se réduit à 88.500 fr. contre 60.000 fr. en 1930.

Il n'y a pas eu de chômage dans les établissements industriels affectés par ces sinistres. Aucun accident n'est survenu au personnel. Tous les engins en service ont été utilisés au cours des différentes opérations. Pour tous les sinistres, une longueur totale de 10.000 mètres de tuyaux a été développée.

A ce sujet, ajoutons qu'au cours de l'année les pompiers de Roubaix ont été dotés d'une nouvelle moto-pompe et d'un matériel très modernes qui leur permettraient, le cas échéant, de lutter avec efficacité contre les plus gros sinistres.

Ils n'ont eu heureusement en 1931 que très peu recours à ces engins.

En apportant les premiers secours, cinq personnes ont été brûlées ou contusionnées peu grièvement.

Trois personnes ont été grièvement brûlées sur tout le corps par suite d'explosion d'essence : deux de ces personnes sont décédées des suites de brûlures.

Comme on peut le voir, les sapeurs-pompiers n'ont guère chômé avec la moyenne d'une sortie tous les trois jours qui n'était pas toujours réservée à combattre le feu, puisque les pompiers de Roubaix ont même eu à prodiguer leur temps et leur dévouement à un renflouement de bateau, lors d'une inondation, etc...

Cependant, les statistiques de 1931 sont nettement rassurantes et tendent à prouver que de plus en plus on s'efforce de se protéger contre l'incendie.

Néanmoins, le temps n'est pas encore venu où l'on pourra remiser lances et moto-pompes et tant qu'elles resteront en activité, il sera juste que l'on accorde aux braves gens qui se sont consacrés à la lutte contre le feu, le tribut d'une reconnaissance méritée par leur dévouement et leur activité.

En juin dernier, le capitaine Craye, commandant les sapeurs-pompiers de Roubaix depuis de longues années, prenait une retraite méritée.

Son successeur, le lieutenant Crépin, est parvenu à nous faire oublier sa figure sympathique.

HALLE FLIPO : Café 12 fr., 14 fr., 17 fr.

RÉSULTATS D'ADJUDICATION

Hier matin, à 11 h., a eu lieu, à l'Hôtel de Ville, l'adjudication pour la confection d'effets d'habillement et de coiffure. — Les résultats suivants ont été enregistrés :

1er lot. — Habillement des appariteurs, concierges, gardes et cantonniers de la voirie et du personnel de la police municipale. — Montant du devis : 21.518 fr. 25. — Adjudicataire : Etablissements Desfossez, avec un rabais de 20,90 % ;

2e lot. — Habillement des préposés de l'Octroi. — Devis : 3.518 fr. 50. — Adjudicataire : M. Jacques Oserard ; rabais, 7,85 % ;

3e lot. — Habillement des sapeurs-pompiers. — Devis : 2.688 fr. — Adjudicataire : Etablissements Desfossez ;

4e lot. — Effets de coiffure des appariteurs, concierges, gardes de la voirie et du personnel de la police municipale. — Devis : 3.210 fr. — Adjudicataire : M. Jacques Oserard ; rabais, 2 fr. 45 % ;

5e lot. — Effets de coiffure des préposés de l'Octroi. — Devis : 481,25. — Adjudicataire : M. Jacques Oserard ; rabais, 2,45 % ;

6e lot. — Effets de coiffure des sapeurs-pompiers. — Devis : 529 fr. 50. — Adjudicataire : M. Jacques Oserard ; rabais, 2,85 %.

LA FRATERNELLE DES A. C. OUVRE UNE SOUSCRIPTION POUR LES SANS TRAVAIL

La Fraternelle des Combattants Roubaisiens nous communique la note suivante :

« Quand l'existence de la France, quand le sort de nos familles, de nos biens, quand notre liberté, notre vie même reposaient tout entiers sur la vaillance de nos soldats, nous leur avons juré une reconnaissance absolue. Le moment est venu d'accomplir notre promesse envers nos sauveurs. La crise actuelle, en réduisant un trop grand nombre d'entre eux au chômage, les expose à la misère eux et leurs familles. Est-ce là la gloire que nous leur avons annoncée ?

» Ils ont droit par dessus tous autres, au travail qui fait vivre ; le Conseil d'administration de la Fraternelle des Combattants Roubaisiens, parlant en leur nom, demande que cette priorité soit strictement observée. Mais, à défaut de travail, nous devons les aider. La Fraternelle ouvre donc une souscription pour les anciens combattants atteints par le chômage, et surtout pour ceux chargés de famille.

» Le Conseil d'administration de la Fraternelle demande que nous leur fassions largo cette part. C'est le cœur, la justice et la raison qui le commandent à chacun de nous. Ils nous ont sauvés. Sauvons-les à notre tour.

» Les souscriptions ou les dons en nature sont reçus tous les jours, de 8 h. à midi et de 14 à 18 h., 77, rue de la Gare, à Seclin. Les personnes qui auraient des vêtements d'enfants usagés à offrir peuvent les adresser même adresse ».

UN BEAU GESTE EN FAVEUR DES CHOMEURS

Le Syndicat des marchands laitiers détaillants de Roubaix et environs, réuni en assemblée générale le 31 décembre au café Pandore, a pris la généreuse initiative de faire une collecte en faveur des chômeurs.

Celle-ci a rapporté la somme de 137 fr. qui a été versée au Bureau de Bienfaisance.

ENCORE UNE VITRINE BRISÉE

Au cours de la soirée d'hier, vers 23 heures 30, un individu a lancé une pierre dans la vitrine de la chemiserie exploitée au numéro 13 de la rue de la Gare, par Mlle Germaine Schmitt.

Par la brèche, l'auteur de ce méfait s'est emparé de plusieurs chemises, cravates, chaussettes, etc.., et a pris la fuite à bicyclette dans la direction de la rue de l'hospice.

Le montant du vol s'élève à 1.000 fr. environ.

Une enquête est ouverte par M. André, commissaire de police du 1er arrondissement, qui s'est rendu sur les lieux.

HALLE FLIPO : Beurre 17.00, 18.50, 20.00

LA CAGE D'ACIER

par Maurice LANDAY

Pour toute réponse, l'homme, qu'une indescriptible émotion empêchait de parler, d'articuler le moindre mot, s'empara des mains de Bradway et les porta à ses lèvres dans un frénétique élan de reconnaissance admirative.

Bradway pâlit et serra convulsivement sur sa poitrine son compagnon en hoquetant :

— Enfin !... Enfin !...

D'un geste large, Bradway invita son homme à le suivre.

Tous deux, après avoir toutefois placé deux de leurs matelots en sentinelle à proximité du bâtiment, s'engagèrent dans l'étroit boyau qui conduisait à l'escalier menant à l'entrée du hangar...

Arrivé devant une porte basse, Bradway tira de sa poche une clef qu'il introduisit en tremblant un peu dans la massive serrure qu'il avait cherchée d'une main inquiète...

D'une brusque poussée il fit tourner la porte sur ses gonds fit passer devant lui son compagnon et à son tour, il pénétra dans la mystérieuse bâtisse...

Derrière lui, il referma soigneusement la porte...

S'éclairant à l'aide d'une petite lampe électrique portative, il traversa, à grands pas, le vaste bâtiment au bout duquel il s'apercevait une porte à doubles vantaux...

Cette porte était en fonte d'acier...

Elle était munie d'une serrure à secret...

Bradway fit manœuvrer les déclics : la porte lentement glissa dans l'épaisseur du mur épais de trois pieds.

Les deux hommes se risquèrent non sans être la proie d'une violente émotion, dans l'étroit couloir qui se trouva devant eux.

A peine eurent-ils franchi le seuil de cette mystérieuse retraite que la porte, derrière eux, se referma automatiquement...

Bradway tourna un accumulateur : des flots de clarté aveuglante se répandirent autour de lui.

Bradway resta comme en extase devant un étrange appareil, de grandes dimensions, que son second lui désigna les larmes aux yeux...

Bradway, le regard perdu dans un rêve lointain, resta silencieux et recueilli durant un quart d'heure environ.

Soudain, il poussa une sorte de rugissement de triomphe, serra les mains de son compagnon et dit :

— Ne perdons pas une minute...

Tout en prononçant ces mots, il avait appuyé sur un autre bouton électrique... Une porte, opposée à celle par laquelle ils étaient entrés, glissa sur d'invisibles rainures...

Quelques secondes après l'appareil s'ébranlait.

Le charriot bas sur lequel il était posé roula silencieusement sur ses rails et alla se perdre dans la nuit du petit tunnel qui venait de le happer pour ainsi dire...

Les deux hommes coururent derrière l'appareil.

Derrière eux ils fermèrent trois portes blindées et séparées chacune par un tambour d'un mètre environ...

Lorsque les trois portes furent solidement verrouillées, Bradway et son second saisirent, à tâtons, — car le réduit dans lequel ils se trouvaient ne pouvait pas être éclairé, — la rampe d'une étroite échelle de fer qui comptait une dizaine de marches fort étroites...

Ces dix marches, ils les gravirent prudemment...

Dix secondes après avoir posé le pied sur le dernier échelon, Bradway et son compagnon se retrouvèrent dans une minuscule petite pièce aux parois garnies d'instruments de précision.

Bradway poussa une porte, basse, donna de la lumière et se risqua dans un étroit couloir qui le mena à une pièce plus spacieuse que celle qu'ils venaient de quitter.

Elle était garnie de divans, d'une table et d'un fauteuil.

Sur l'un des murs, peints en grisaille, était solidement fixé un tableau de grandes dimensions et entièrement garni de commandes électriques dont les poignées en bois d'ébène étaient protégées par d'épais doigts de caoutchouc...

Bradway, après avoir désigné un siège à celui qui l'accompagnait, s'empara de deux de ces commandes et les tira à fond...

Immédiatement un bruit de tonnerre se fit entendre...

Le fracas des éclatements fit vibrer tout ce qui se trouvait autour des deux hommes...

Et puis, brusquement, ces bruits cessèrent, comme par enchantement, pour faire place à une sorte de doux ronronnement.

La pièce dans laquelle se trouvaient Bradway et son compagnon parut tanguer sur sa base...

Un glou-glou mystérieux se fit entendre...

Le visage de Bradway s'éclaira d'un sourire de triomphe et, à mi-voix, il laissa entendre :

— Tout va normalement... nous montons...

Sur un signe de Bradway l'homme se leva, sortit de la petite pièce par une porte qui se trouvait juste en face de celle par laquelle ils étaient entrés, et longea un boyau large à peine de soixante à quatre-vingt centimètres qu'éclairait une minuscule ampoule électrique et au bout duquel se trouvait un hublot devant lequel était tendu un store vert qu'il tira brusquement.

Sous ce hublot, qui avait bien un mètre de diamètre, une tablette, et, devant celle-ci, un tabouret...

Sur la tablette, divers instruments et une jumelle marine...

L'homme prit place sur le petit siège, étendit le bras sur sa droite, se saisit d'une poignée de cuivre munie d'une chaînette de même métal qui commandait un pied de ressort fixé à un gros tube de métal garni d'une épaisse tresse d'amiante.

Presque au même instant, le hublot fut inondé d'une aveuglante clarté...

Alors, le second de Bradway fit descendre sur cet œil un volet d'acier percé d'un trou large comme une pièce de dix cents et au travers duquel il glissa son regard avide.

Autour de lui, maintenant, régnait un silence de mort.

Quiconque eût été aux côtés de cet homme, à cette minute solennelle pour lui, n'aurait certainement entendu que le bruit angoissant des battements précipités de son cœur, meurtri dans la gangue de sa poitrine haletante.

Il était depuis un quart d'heure à peine à son poste d'observation que, lentement, derrière lui, la porte s'entrebâilla. La haute silhouette de Joe Bradway apparut...

Une pâleur cadavérique s'était répandue sur son visage, favonnant de joie très pure quelques instants auparavant...

Avait-il peur ?

— Non !...

Cet homme n'avait jamais peur, car il était le courage et l'audace personnifiés.

Alors ?...

Quelles pouvaient être les raisons de cette lividité ?

La joie ?

Oui, une joie farouche !... Une joie démoniaque !...

Une de ces joies brutales qui font mal, qui torturent, peut-être davantage, l'espace de quelques secondes, plus terriblement, que le pire des supplices...

Une joie qui fait agoniser ceux qui en sont possédés...

Bradway, dont le front et les mains s'étaient glacés, dont le corps n'était plus qu'une ombre palpitante, pouvait à peine se mouvoir, se traînant comme un spectre au coin des couloirs d'un cloître. Bradway, en s'accotant à la paroi, froide comme un mur de tombeau, se porta péniblement jusqu'à l'homme qui, figé dans une immobilité de pierre, fouillait toujours la nuit profonde de l'horizon ténébreux qui s'offrait à sa vue.

Lorsqu'il le frôla, il se pencha sur lui et questionna, dans un souffle, claquant des dents, déchiquetant sa phrase en bribes hoquetées avec peine :

— Eh bien..., Espérance ?... Est-ce cette fois, comme, tu... me... l'as... laissé... espérer ?... Est-ce le triomphe certain ?

Espérance, d'un bond quitta sa place.

Son visage, livide aussi, s'illumina d'un sourire de conquérant invincible !

Il s'efforça pour dire, tout vibrant d'émotion à grand'peine vaincue :

— Voyez !... voyez !... maître... et applaudissez !... car vous avez vaincu et vous triompherez...

Bradway se laissa crouler sur le petit tabouret...

Avec une timidité d'enfant, il approcha son œil du viseur.

Les mains crispées en griffes sur la tablette, la tête rentrée dans les épaules puissantes, le corps tordu, comme pétrifié dans une immobilité de statue, il riva son regard sur l'inconnu qui offrait à ses yeux goulus son spectacle d'infini mystérieux...

Alors, de seconde en seconde, une détente régénératrice se fit en lui...

Un calme bienfaisant le pénétra jusqu'aux moelles...

Ses membres s'assouplirent...

Son cœur, un instant tordu, écrasé par l'émotion, le doute, la crainte de ne pas encore triompher des éléments, retrouva sa sérénité...

L'organe de vie battit, à nouveau, paisiblement dans sa poitrine que ne brûlait plus le feu de l'angoisse...

(A suivre).